

Séance du 26 NOVEMBRE 2024

Présents : Grandin Michaël, Gallier Claude, Le Campion Gonzague, Cozic Patrick, Fleury Guylaine, Furcy Jackie, Garnier Bruno, Marie Brigitte, Leconte Béatrice, Leredde Chantal, Asselin Sandrine, Coutard Rachel, Delafosse Benoît, Gilles Sébastien, Gros Bernard, Lefort Martine, Lesouef Christine, Mariette Alicia, Meunier Daniel, Piedagnel Gilbert, Riche Brigitte.

Absents ayant donné procuration :

Ozouf Barbara qui avait donné procuration à Le Campion Gonzague,
Bouillot Anicet qui avait donné procuration à Mariette Alicia,
Dufour Géraldine qui avait donné procuration à Fleury Guylaine.

Absents excusés : Fontaine Timothée, Lebedel Christophe, Lerendu Sabrina, Louis Allain, Travers Julie.

Secrétaire de Séance : M. Cozic Patrick.

Avant de commencer la séance, M. le Maire tient à remercier les services techniques ainsi qu'ENEDIS pour le travail accompli durant la période de neige. Il transmet ensuite les remerciements du don de Guilberville.

I – COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 1 OCTOBRE 2024

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 01 octobre 2024.

II – DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET PRIMITIF 2024

M. Le Campion explique que des modifications budgétaires s'imposent compte tenu de l'évolution des dossiers.

COMMUNE			
<u>Dépenses de fonctionnement</u>			
Chapitre/ Article	Désignation	Montant BP	DM
			-38 400,00
615221	Entretien bâtiments publics	284 043,44	-38 400,00
			72 625,00
	Virement à la section d'investissement		72 625,00
	TOTAL		34 225,00
<u>Recettes de fonctionnement</u>			
Chapitre/ Article	Désignation	Montant BP	DM
73	Impôts et taxes		30 000,00
73123	Taxe au droits d'enregistrement	110 000,00	30 000,00
042		167,00	4 225,00
777	Amortissement sécurisation et matériel informatique école	167,00	4 225,00
	TOTAL		34 225,00

COMMUNE

Dépenses d'investissement

Chapitre/ Article	Désignation	Montant BP	DM
21			-1 600,00
2051	Massifs Place de l'Orangerie	0,00	7 500,00
21828	Véhicule de service	18 400,00	-9 100,00
OPERATION			70 000,00
640	Acompte friche ancienne laiterie	15 000,00	70 000,00
40		0,00	4 225,00
040	Amortissement sécurisation et matériel informatique école	167,00	4 225,00
	TOTAL		72 625,00

Recettes d'investissement

Chapitre/ Article	Désignation	Montant BP	DM
	Virement de section à section	0,00	72 625,00
	TOTAL		72 625,00

DANICAN

Dépenses de fonctionnement

Chapitre/ Article	Désignation	Montant BP	DM
			40 869,49
023	Virement à la section d'investissement		40 869,49
	TOTAL		40 869,49

Recette de fonctionnement

Chapitre/ Article	Désignation	Montant BP	DM
75			40 869,49
757341	Subvention commune 2016 pour achat matériel cuisine	0,00	40 869,49
	TOTAL		40 869,49

Dépenses d'investissement

Chapitre/ Article	Désignation	Montant BP	DM
21352	Restauration immeuble Danican	100 000,00	200 000,00
13141	Subvention commune 2016 pour achat matériel cuisine		40 869,49
	TOTAL		240 869,49

Le Conseil valide à l'unanimité ces modifications budgétaires.

III - ENQUETE PUBLIQUE DIVERSES CESSIONS CHEMINS RURAUX

Lors de la séance du 3 juillet 2024, les projets de cessions de certaines portions ont été présentés. M. le Maire présente à nouveau les diverses cessions.

Le Conseil à l'unanimité décide de constater la désaffectation de ces chemins ruraux et autorise le Maire à soumettre le dossier à enquête publique.

IV - PARTICIPATION COMMUNALE A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

Les collectivités territoriales et les établissements publics peuvent participer au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents dans les domaines de la santé et de la prévoyance.

En application de l'article L 827-1 et suivants du CGFP, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent. La participation des personnes publiques est réservée aux contrats ou règlements garantissant la mise en œuvre de dispositifs de solidarité entre les bénéficiaires, actifs et retraités.

Jusqu'au 31 décembre 2024, la participation des collectivités territoriales et établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents est facultative.

Cette participation deviendra obligatoire pour le risque prévoyance à effet du 1er janvier 2025 selon un minimum, à ce jour, de 7 € brut mensuel. Le Comité Social Territorial a émis un avis favorable à cette proposition.

A l'unanimité, le conseil accepte à partir du 1er janvier 2025 d'accorder une participation de 7 € mensuelle aux fonctionnaires et agents contractuels de droit public et de droit privé dans l'effectif qui adhéreront au contrat collectif d'assurance.

V – ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION « PREVOYANCE » PROPOSEE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA MANCHE

En conformité avec l'article L. 827-7 du code général de la fonction publique qui dispose que les centres de gestion concluent, pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et afin de couvrir pour leurs agents, au titre de la protection sociale complémentaire, le risque « Prévoyance », des conventions de participation avec les organismes mentionnés à l'article L. 827-5, le Centre de Gestion de la Manche a lancé une procédure de mise en concurrence en vue de conclure une convention de participation pour le risque « Prévoyance », conformément au décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 et au décret n° 2022-581 du 20 avril 2022.

À l'issue de cette procédure, le Centre de Gestion de la Manche a souscrit une convention de participation pour le risque « Prévoyance » auprès de Intérieure - Willis Towers Watson pour une durée de six ans. Cette convention a pris effet le 1er janvier 2023 pour se terminer le 31 décembre 2028.

Les collectivités et établissements publics peuvent désormais se rattacher à cette convention de participation sur délibération de leur assemblée délibérante, après consultation du comité social territorial.

Pour acter ce rattachement, une convention d'adhésion (jointe en annexe 5) sera à établir entre la commune de Torgny-les-Villes souhaitant adhérer et le Centre de Gestion.

Le Conseil décide d'adhérer à ce contrat de groupe.

VI - - SDEM 50 : RENFORCEMENT/ EFFACEMENT

M. le Maire présente au le projet de renforcement de réseaux « Rue du portugal - rue de beauvaisie - rue des bernardins ».

1- Travaux de mise en souterrain du réseau de distribution électrique	Montant des travaux (HT)	Financement SDEM50	Participation de votre collectivité
Participation de la commune à hauteur de 20% du montant HT des travaux.	285 000 €	228 000 €	57 000 €

2- Travaux de mise en souterrain du réseau de télécommunication	Montant des travaux (HT)	Financement SDEM50	Participation de votre collectivité
Participation de la commune à hauteur de 20% du montant HT des travaux.	75 000 €	60 000 €	15 000 €

3- Travaux de mise en souterrain du réseau d'éclairage public	Montant des travaux (HT)	Financement SDEM50	Participation de votre collectivité
<u>Réseau d'alimentation des candélabres</u> Participation de la commune à hauteur de 20% du montant HT des travaux.	40 000 €	32 000 €	8 000 €
<u>Fourniture et pose des candélabres (si transfert de compétence éclairage public au SDEM50)</u> Participation de la commune à hauteur de 70% du montant HT des travaux.	46 000 €	13 800 €	32 200 €

Total des travaux de mise en souterrain des réseaux	Montant total des travaux (HT)	Financement SDEM50	Participation de votre collectivité
Total des travaux de mise en souterrain des réseaux électriques, téléphoniques et d'éclairage public pris en charge par le SDEM50 et participation de la collectivité.	446 000 €	333 800 €	112 200 €

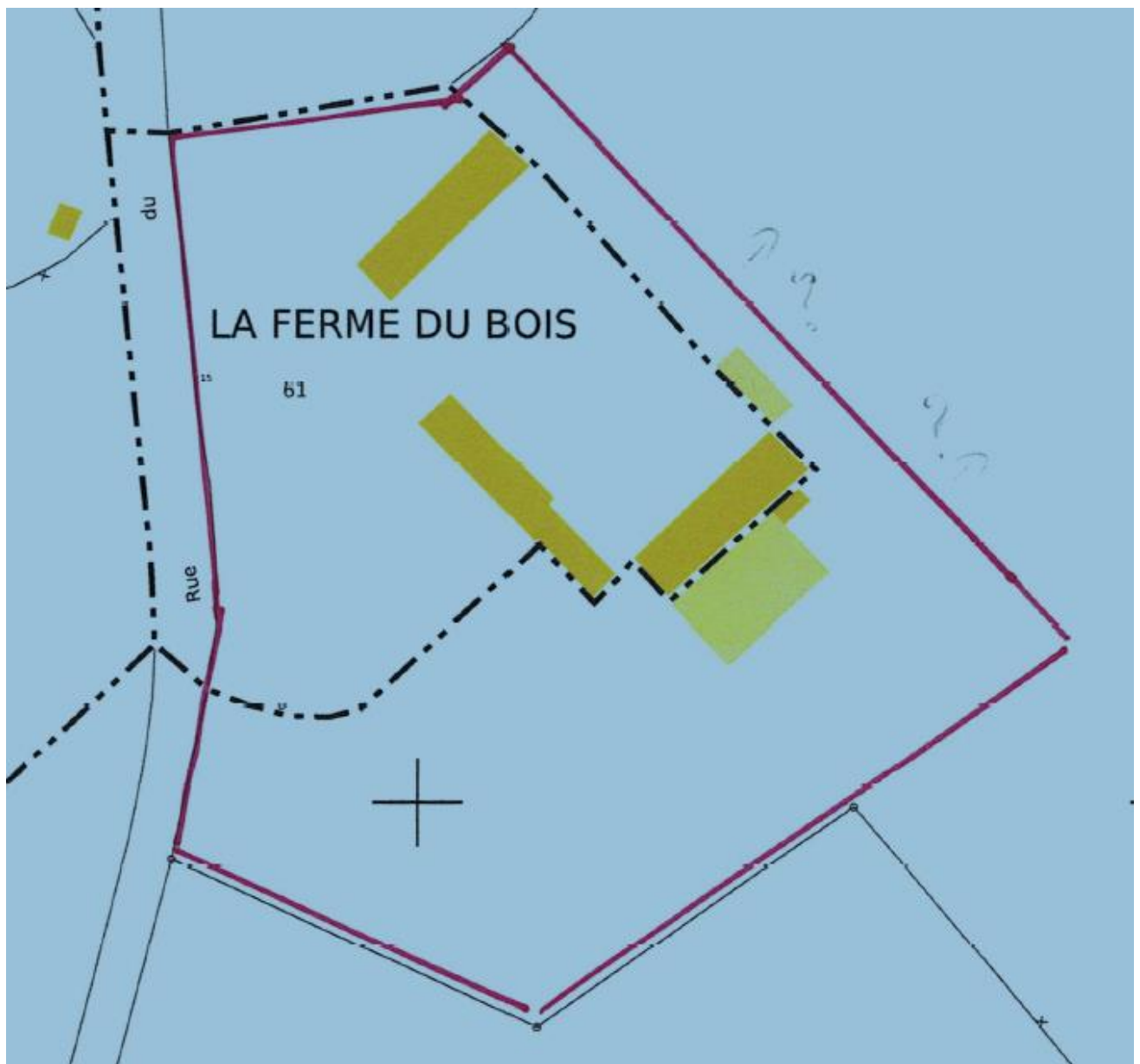
Le coût du projet est de 112 000 € pour la commune de Torigny.

En 2025 et 2026 des travaux de rénovation de l'éclairage public pourront être étudiés.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le dossier.

VII - CESSION FERME DU BOIS

Une proposition est parvenue à la commune de Torigny pour acheter les biens immobiliers de la ferme du bois pour un montant de 160 000 € net vendeur pour la parcelle 224 XK 61 et XK 58 pour partie (calcul selon bornage).



A l'unanimité, le Conseil accepte cette vente. Le remboursement anticipé de l'emprunt sera étudié afin de déterminer l'opération la moins coûteuse.

VIII - REORGANISATION DU MARCHE FORAIN

Afin de permettre l'accessibilité PMR du marché, de faire perdurer et de développer le commerce, de fidéliser les débits de marchandises ainsi que de la meilleure utilisation du domaine public, il est envisagé de modifier les emplacements du marché.

A l'unanimité, le Conseil souhaite que le projet continue et puisse évoluer pour dynamiser le marché de la commune.

IX - RESIDENCE D'ARTISTES 2^{ème} EDITION – ANNEE 2025

M. Furcy présente le projet de la seconde édition de résidence d'artiste à Torigny. Il informe le Conseil que nous avons reçu 118 candidatures.

DEPENSES		RECETTES	
Rémunération d'artistes et professionnels de la culture	8 000 €	DRAC TRTC accordé	7 000 €
Rémunération du personnel BV	7 000 €	DRAC FIT accordé	6 000 €
Frais de déplacement, missions	500 €	Saint-Lô Agglo accordé	3 000 €
Frais d'hébergement	2 500 €	Torigny-les-Villes	2 800 €
Frais d'édition et de publicité	1 000 €	CD 50 accordé	2 900 €
Assurance	200 €		
Achats matières et fournitures	2 500 €		
TOTAL	21 700 €	TOTAL	21 700 €

Le Conseil accepte ce projet de seconde résidence d'artistes dans notre commune.

X - ELECTION D'UN MEMBRE DU CCAS

Lors de sa séance du 9 juin 2020, le Conseil a élu Gallier Claude - Leredde Chantal - Marie Brigitte - Lefort Martine - Moulin Michèle pour siéger au sein du CCAS.

Le Conseil à l'unanimité décide d'élire Mme Fleury Guylaine.

XI - RD 96 TORIGNY LES VILLES - REGULARISATION FONCIERE AVEC LA VC.

La création de l'autoroute A84 a entraîné la modification des voies départementales et communales intersectées. Le Département de la Manche est propriétaire d'emprises situées dans la voie communale de la Couaille, sur le territoire de la commune déléguée de Guilberville, suite aux travaux de l'A84. La proposition de l'agence technique départementale du Centre Manche porte sur le transfert au profit de la commune de ces emprises.

Le Conseil à l'unanimité accepte :

- le transfert à titre gracieux, s'agissant d'un transfert de charges, de cette voie, représentée par la parcelle 224 XC 70, d'une superficie de 10 a 97 ca et d'une emprise non cadastrée d'une superficie d'environ 3 a 27 ca, soit un total d'environ 14 a 24 ca, conformément aux plans joints et sous réserve de l'accord du conseil départemental ;
- le classement, valant transfert de propriété, dans le domaine public communal des emprises de la route de la Couaille;
- de nommer les emprises de cette voie communale : route de la Couaille ;
- de mettre à jour le tableau de voiries de la commune + 165 ml;
- d'autoriser le Maire à signer tous actes ou documents nécessaires à l'aboutissement de ces mutations (et notamment l'acte de transfert de propriété rédigé par les services départementaux).

XII - REHABILITATION ANCIENNE ECOLE DE GIEVILLE

Suite à la fermeture de l'école afin de dynamiser le territoire et répondre aux besoins de notre commune, une nouvelle destination de l'école est envisagée.

Nous avons contacté un architecte afin de réaliser le chiffrage du projet.

L'aspect financier du projet se décompose ainsi :

Estimatif fourni avec proposition de mission. Honoraires : 50 190,00 € HT

	Montants HT
01 GROS OEUVRE	127 811,88 €
02 CHARPENTE BOIS	18 589,95 €
03 COUVERTURE - ZINGUERIE	12 965,59 €
04 MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM	124 861,40 €
05 PLATRERIE SECHE - MENUISERIES INTERIEURES	74 283,50 €
06 PLOMBERIE - SANITAIRES - CHAUFFAGE - VENTILATION	153 030,88 €

07 ELECTRICITE	52 778,04 €
08 CARRELAGE - FAIENCES	28 691,23 €
09 PEINTURE	55 852,43 €
10 ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTERIEURE	58 048,14 €
Imprévus	10 000,00 €
MISSIONS EXTERIEURES (diagnostic amiante, parasites, SPS, contrôle technique etc)	70 000,00 €
TOTAL HORS HONAIRES	786 913,00 €
HONORAIRES	50 190,00 €
TOTAL HONORAIRES COMPRIS	837 103,00 €

M. le Maire précise qu'il s'agit d'une estimation. La 1ère estimation était à 300 000 €. Il conviendra de se prononcer au moment de l'APD. C'est un projet qu'il faut lancer maintenant sinon il ne se fera pas.

M. Piedagnel considère que le lot menuiserie et électricité sont élevés compte tenu de divers travaux réalisés récemment.

M. le Maire répond que la mission de maîtrise d'œuvre permettra d'affiner cette enveloppe.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce projet jusqu'au niveau de l'APD.

XIII - ANCIEN LOGEMENT « FAUVEL »- PROJET CO-LIVING A DESTINATION DES PROFESSIONNELS DE SANTE.

Au 17 rue Danican en plein cœur du centre-ville de la commune de Torgny, à proximité de l'ensemble des commerces et des services, le legs Danican possède un logement disposant de 3 chambres. Ce logement est inoccupé actuellement (décès du locataire).

Afin de répondre aux besoins de soins dans notre commune, il est envisagé de réhabiliter ce logement à destination des professionnelles de santé. Une esquisse (cf annexe 13) a fait l'objet d'une étude. Cette esquisse pourra être modifiée pour répondre au mieux à la demande des usages.

Le coût prévisionnel se présente ainsi :

	Montants HT
Études et honoraires de maitrise d'œuvre	15 000,00
Travaux	80 000,00
Diagnostic amiante et plomb	1 500,00
SPS	1 500,00
Contrôle technique	2 000,00
Imprévus	10 000,00
Mobilier et équipement	30 000,00
	140 000,00

M. le Maire précise que des locations de 15 jours seront possibles.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce projet.

XIV - CREATION D'UN EMPLOI DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DU PARCOURS EMPLOI COMPETENCES

Afin de répondre aux besoins de l'école A. le Duc, il est proposé de créer un emploi dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences (dispositif d'insertion).

Le contenu du poste est le suivant :

Agent de service école Arthur Le Duc

Durée des contrats : 6 mois éventuellement renouvelable

Début du contrat : 4 novembre 2024

Durée hebdomadaire de travail : 7 h

Rémunération : 100 %SMIC

Le Conseil accepte la création de cet emploi d'insertion.

XV - INFORMATION : POINT SUR LES DOSSIERS COMMUNAUX

M. Gallier précise que les travaux de la tranche 1 du mur Grimaldi seront achevés pour la fin décembre 2024. La seconde tranche suivra. Le bien préempté va faire l'objet d'une étude par un architecte du patrimoine.

Il précise aussi que l'immeuble rue Robert du Mont vient d'être vendu par acte notarié.

M. Cozic fait le point sur ses dossiers :

- la friche Doublet : les travaux avancent comme prévu,
- la voirie rue du stade commencera en début d'année,
- remerciements M. Delafosse pour le déneigement,
- lotissement les Sillons : les travaux commenceront en janvier.

M. Furcy informe le Conseil qu'une présentation a été réalisée à la Préfecture avec la fondation du patrimoine dans le cadre du mécénat pour la restauration d'un tableau.

XVI - INFORMATION : POINT SUR LES DOSSIERS SAINT LO AGGLO

M. le Maire fait part au Conseil que l'Agglo continue les démarches administratives pour l'affichage du PLUi. Une réflexion est en cours afin de céder certains équipements sportifs aux communes. La neige a décalé le ramassage des ordures ménagères.

La séance est levée à 23 h 00.